



RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2023

Association Intermédiaire TREMPLIN SERVICES

Présentation

Tremplin services est une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.) conventionnée par l'Etat. Elle a pour but de mettre à disposition, à titre onéreux, auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises, les personnes qu'elle embauche et qui connaissent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

C'est une structure de proximité qui offre aux personnes qu'elle reçoit :

- un service d'accueil permanent, d'information et d'orientation.
- un parcours d'insertion fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production ainsi qu'un accompagnement individualisé : évaluation, accompagnement sur site recherche de formation ou d'emploi.

L'accueil et l'accompagnement socioprofessionnel des salariés visent à faciliter leur insertion sociale et à rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Ils sont réalisés par des salariés permanents : chargée de mise à disposition, conseillère en insertion professionnelle, assistante technique et directrice.

Tremplin services a été créée en 1987 avec le statut d'**Association Intermédiaire**, loi 1901.

Son Conseil d'Administration est composé de 11 membres bénévoles sous la présidence de Monsieur Patrick PRIGENT.

Elle est adhérente du COORACE, fédération nationale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Nous bénéficions du régime de la déclaration délivrée par la préfecture de la Manche.

Activité économique

TREMPLIN SERVICES peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités et mettre à disposition des salariés pour tout type d'emploi, sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat. Cependant, il ne peut s'agir de travaux dangereux pour lesquels le recours à des CDD est interdit (art. L 122-3 du Code du travail).

Son territoire d'intervention conventionné est le suivant :

- Canton de Cherbourg-Octeville
- Canton d'Equedreville-Hainneville
- Canton de La Hague
- Canton de Les Pieux
- Canton de Turlaville
- Canton du Val de Saire
- Canton de Valognes

Dans le secteur des services aux particuliers, l'association intermédiaire bénéficie d'un cadre réglementaire spécifique. Elle peut mettre à disposition des salariés, auprès de personnes âgées de plus de 70 ans pour l'entretien du cadre de vie (logement ou jardin), sans contact physique avec ces personnes.

Les activités économiques qu'elle développe sont mises au service du développement des compétences des salariés.

Les mises en situation de travail sont utilisées pour accompagner individuellement, redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes exclues du marché du travail.

Public

TREMLIN SERVICES embauche des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, et en priorité :

- les demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée
- les bénéficiaires de minima sociaux
- les personnes en situation d'illettrisme
- les personnes ayant une période d'incarcération
- les personnes souffrant de dépendance
- ...

Toutes les embauches doivent être enregistrées sur une plateforme spécifique aux structures de l'I.A.E., la Plateforme d'inclusion.

Les recrutements peuvent se faire de 2 manières différentes :

- 1) soit le prescripteur positionne le demandeur d'emploi directement sur cette plateforme
- 2) soit le demandeur n'emploi n'a pas de prescription (candidature spontanée). Dans ce cas, TREMLIN SERVICES devra s'assurer de l'éligibilité du candidat suivant si celui-ci dispose bien des critères demandés par la DDETS.

Pour les positionnements validés par un prescripteur, les critères ne sont pas obligatoires.

Pour les recrutements validés par la structure d'insertion, des justificatifs pour les critères concernés seront demandés à l'embauche. Des contrôles aléatoires seront effectués par la DDETS.

Dans le cas d'une embauche, la plateforme délivrera un pass IAE, valable 2 ans, qui permettra à la structure d'insertion de percevoir la subvention de l'aide aux postes sur les heures de mise à disposition du salarié en question. Ce pass est destiné au salarié et non à la structure. Il pourra donc être utilisé dans une autre S.I.A.E., pour ce même salarié, jusqu'à la fin de sa validité.

En fonction du parcours et de la problématique de chaque salarié, son pass pourra être prolongé annuellement à la demande de l'employeur et l'avec accord du prescripteur.

Un bilan des difficultés rencontrées par les personnes recrutées est réalisé pour identifier leur besoin d'accompagnement.

Contrat de travail

TREMLIN SERVICES signe un contrat de travail avec le salarié.

Ce contrat est à durée déterminée d'Usage. Il est conclu pour la durée de la mission à réaliser ou pour un mois renouvelé tous les mois. Les CDD d'Usage peuvent s'enchaîner successivement pour un même salarié, sans délai de carence entre chaque contrat jusqu'à la fin de son pass IAE (valable 2 ans). Aucune indemnité de fin de contrat n'est due. Les salariés bénéficient du droit commun en matière de formation.

Mise à disposition

Les conditions de mise à disposition des salariés sont précisées dans un contrat de mise à disposition conclu entre l'association et le donneur d'ordre.

Convention

La reconnaissance de statut d'association intermédiaire est conditionnée par la conclusion d'une convention entre l'association et l'Etat. Cette convention est annuelle ou pluriannuelle (dans ce cas, elle peut être reconduite chaque année par avenant, pour 3 ans maximum).

La convention précise notamment le territoire d'intervention de l'association, ses engagements au titre de l'accompagnement et du suivi, les objectifs de retour à l'emploi et les moyens matériels et financiers. Elle peut prévoir les actions de formation des personnes mises à disposition.

Un bilan annuel d'activité doit être transmis à DDETS.

Ressources financières

Le chiffre d'affaires, issu des prestations de mise à disposition, constitue la ressource principale de la structure. Elle bénéficie au titre du conventionnement d'une aide pour l'accompagnement individualisé et le suivi déterminé en fonction du projet d'accompagnement proposé, des caractéristiques des personnes qui seront accueillies et du nombre d'heures de mise à disposition. L'aide est versée mensuellement.

RAPPORT MORAL

Pour l'année 2023, l'activité a subi une baisse d'activité de -9,56 %. En effet **16 132 h** de mise à disposition ont été effectuées contre 17 838 h en 2022 pour un total **286** donneurs d'ordre (clients) contre 301 en 2022. Comme l'année précédente, cela s'explique par nos difficultés de recrutement, surtout pour des demandeurs d'emploi véhiculés, ce qui ne nous permet pas de répondre à certaines demandes, notamment dans les secteurs d'intervention hors Cherbourg en Cotentin.

Les interventions pour les travaux ménagers restent l'activité principale avec un taux de **88 %**.

Le nombre de salariés en parcours d'insertion a diminué suite à nos difficultés à recruter du personnel disponible et motivé.

- 40 salariés présents au 01/01/2023 contre 52 au 01/01/2022 (-23 %)
- 20 salariés embauchés en 2023 contre 35 en 2022 (-43 %)
- 30 salariés sortis en 2023 contre 47 en 2022 (-36 %)
- 60 salariés mis à disposition en 2023 contre 87 en 2022 (-31 %)
- 30 salariés présents au 31/12/2023 contre 40 au 31/12/2022 (-25 %)

Les objectifs de notre convention fixés par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour l'année 2023 sont les suivants :

- Nombre prévisionnel de sorties (+ 150 h de mise à disposition effectuées durant l'annexe financière) pour l'année 2023 : **10 contre 14 réalisées**
- Taux de sorties dynamiques : **60 % contre 50 % réalisé**
 - Sorties Emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois) : **25 % contre 21 % réalisé**
 - Sorties Emploi de transition (CDD – 6 mois) : **15 % contre 7% réalisé**
 - Sorties positives (Entrée en formation qualifiante, Prise des droits à la retraite, obtention du permis de conduire, ...) : **20 % contre 21 % réalisé**
- Autres sorties (chômage, sans nouvelle, inactif, ...) : **50 % réalisé**

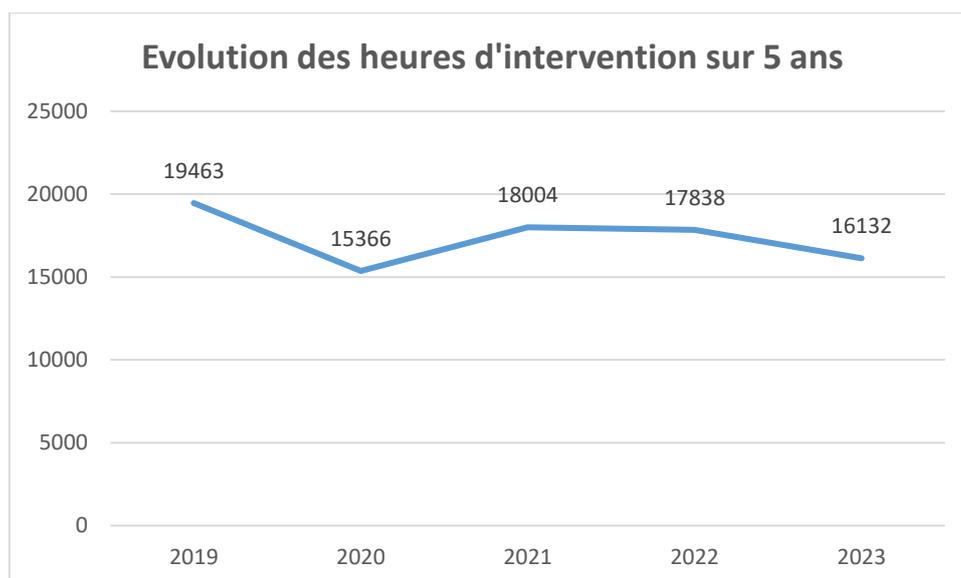
Nos actions en 2023 :

- En 01/2023, diminution du temps de travail de notre CIP, Manuela GUILLEMET, suite à un mi-temps thérapeutique imposé par le médecin du travail avec diverses observations (pas d'accueil, pas de déplacements à l'extérieur du bureau, ...) et ce jusqu'au mois de novembre 2023. Ces différentes contraintes nous ont amené à revoir les tâches, l'organisation et le temps de travail des autres salariés permanents.
- En 03/2023, embauche d'une assistante technique, Catherine BACHMANN, afin de compléter le temps de travail de notre CIP. Son embauche va permettre d'effectuer le suivi des interventions, de conseiller et superviser le travail de nos salariés en parcours, d'accompagner nos salariés à différentes portes ouvertes, ... Elle sera également présente aux rendez-vous préalables avec le client et le salarié. Son contrat est conclu jusqu'à la reprise contractuelle de la CIP.
- Suite à de nombreux dysfonctionnements de notre matériel de téléphonie, il a été décidé de mettre fin au contrat de location auprès de notre fournisseur AXIA LEASE. Un nouveau standard téléphonique a été acquis auprès de notre fournisseur informatique PLANET INFO.
- En 06/2023, TREMPLIN SERVICES a organisé son 1^{er} comité de suivi avec la DDETS et quelques référents d'autres organismes (FRANCE TRAVAIL, Conseil Départemental, MEF, PLIE, ...). L'objectif de cette réunion étant d'échanger sur l'avancement du parcours de chacun de nos salariés en insertion dont le pass IAE prend fin au 30/11/2023. Une demande de prolongation pourra être demandée et acceptée ou non par la DDETS en accord avec les référents présents. Pur cette réunion, 22 salariés étaient concernés par une fin de pass IAE au 30/11/2023. Il en ressort :
 - 2 salariés prolongés d'un an, à revoir en 06 /2024
 - 6 salariés prolongés d'un an maximum
 - 5 salariés prolongés d'un an avec un renouvellement annuel jusqu'à leur prise de droit à la retraite
 - 9 refus de prolongation – Fin de contrat au 30/11/2023
- 07/2023, Brigitte HEURTEVENT et Véronique GRISELAIN participent à un accompagnement collectif, organisé par notre fédération COORACE, sur un nouveau contrat de travail pour certains de nos salariés en parcours, le CDI Inclusion. Cet accompagnement comprendra 5 journées de travail.
- 12/2023, licenciement de notre conseillère en insertion professionnelle pour motif personnel (inaptitude médicale). Nous réfléchissons soit à l'embauche soit à la mise à disposition par une autre structure, d'un(e) CIP. Le contrat de Catherine BACHMANN a été renouvelé en tant qu'assistante technique jusqu'au 31/12/2024.

RAPPORT D'ACTIVITE

Evolution globale

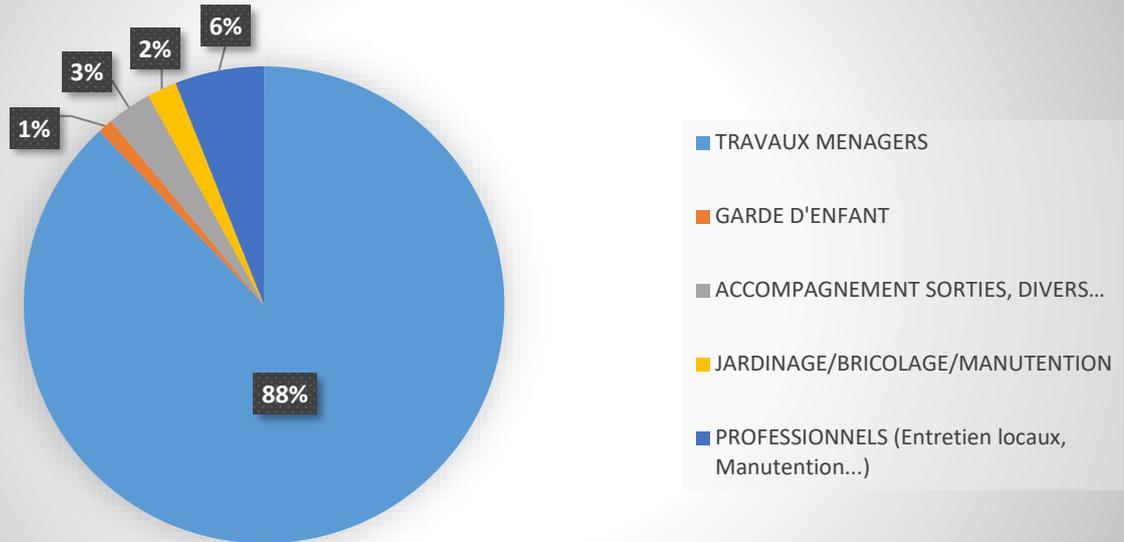
| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Variation sur 5 ans |
|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| 19463 | 15366 | 18004 | 17838 | 16132 | -17,11% |



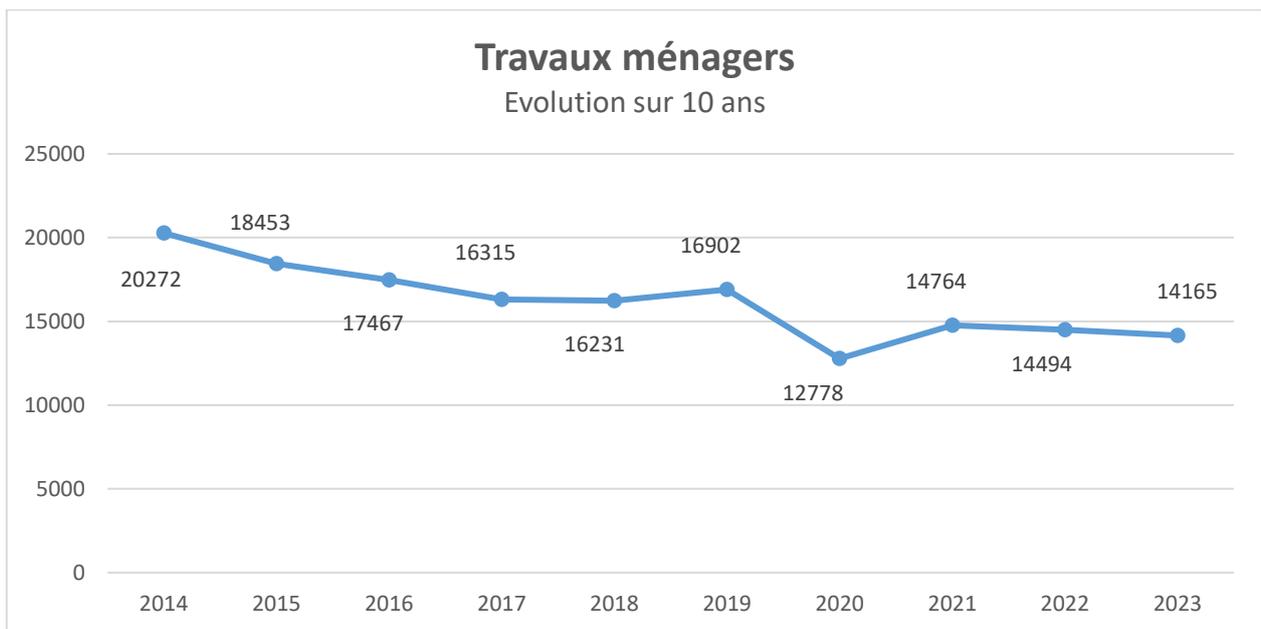
Répartition de l'activité par services

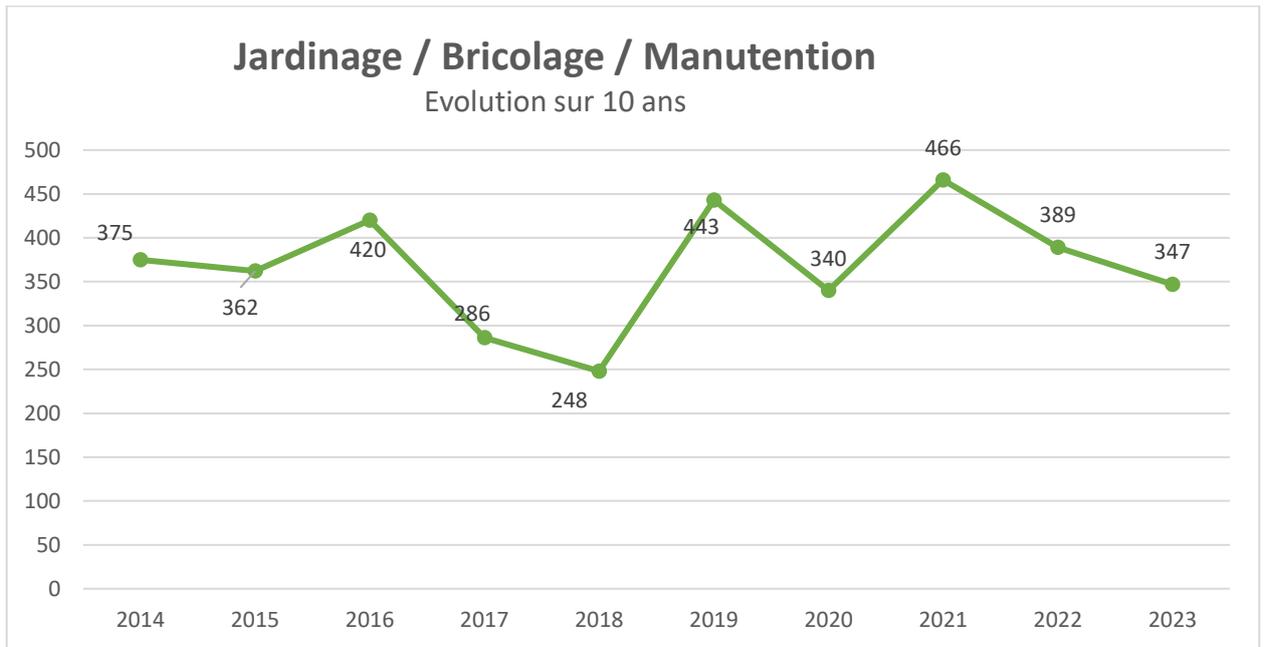
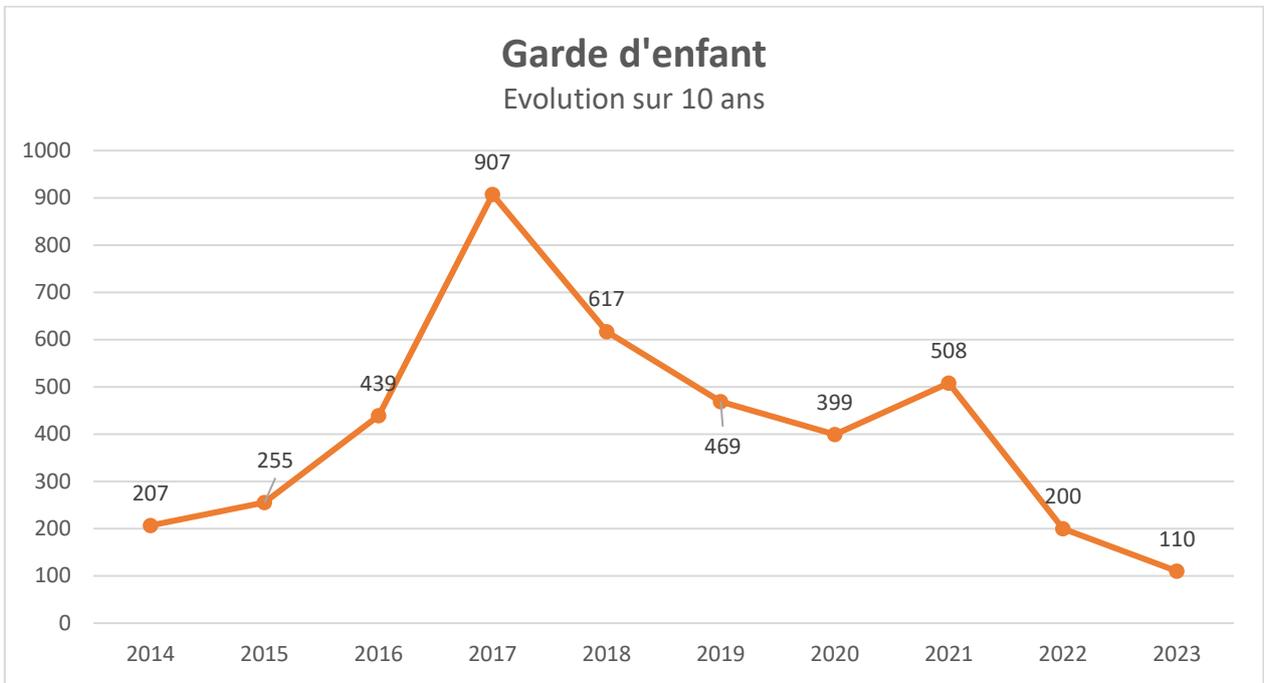
| SERVICES | 2023 | 2022 | EVOLUTION | REPARTITION |
|---|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| TRAVAUX MENAGERS | 14 165 H | 14 494 H | -2 % | 88 % |
| GARDE D'ENFANT | 110 H | 200 H | -45 % | 1 % |
| ACCOMPAGNEMENT SORTIES / DIVERS | 415 H | 550 H | -25 % | 3 % |
| JARDINAGE / BRICOLAGE / MANUTENTION | 347 H | 389 H | -11 % | 2 % |
| PROFESSIONNELS (Entretien, Manutention) | 1095 H | 2 205 H | -50 % | 6 % |
| TOTAL | 16132 H | 17 838 H | -10 % | 100 % |

Répartition de l'activité par service



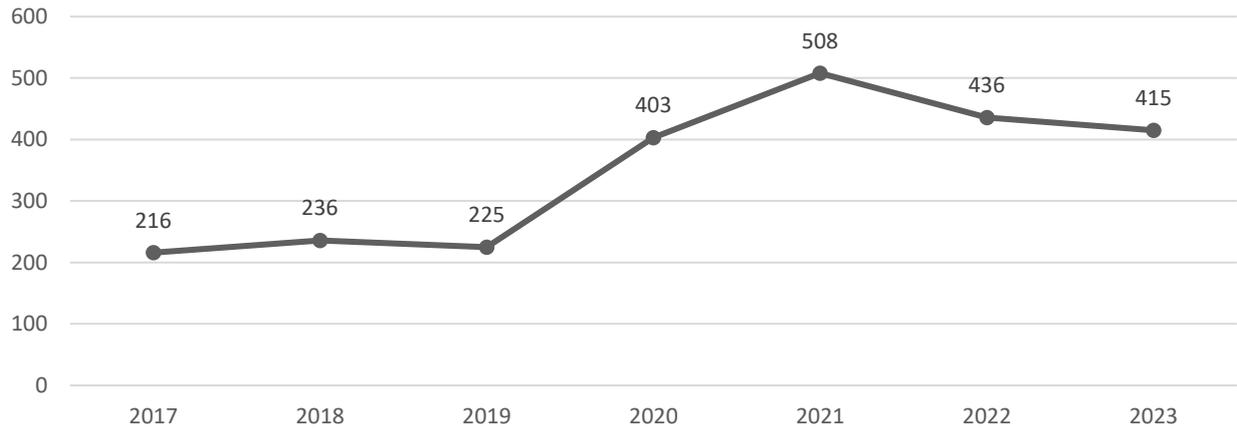
Evolution de l'activité par services





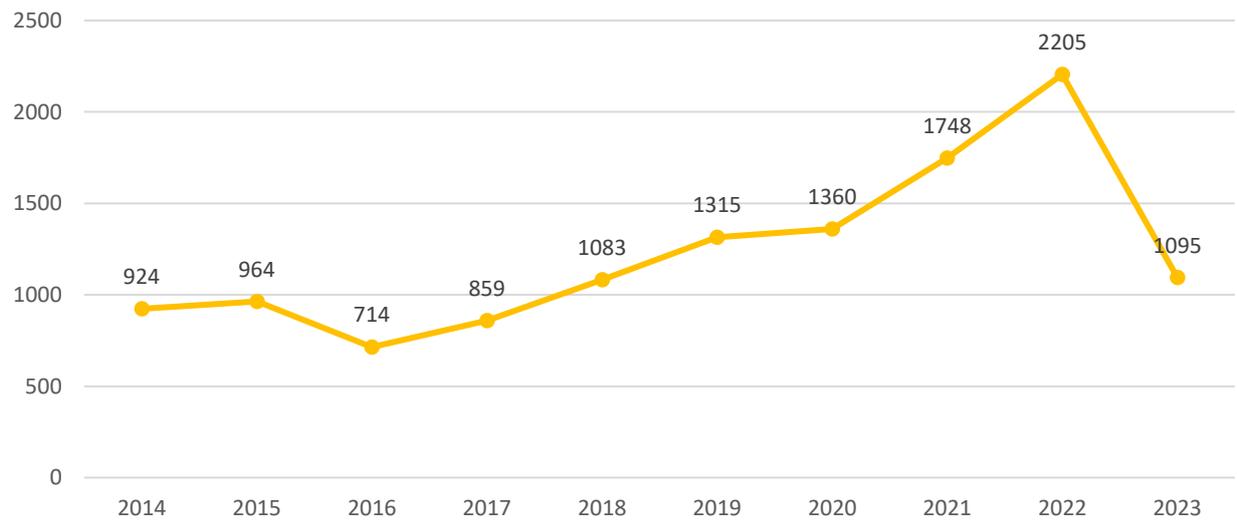
Accompagnement sorties / Divers

Evolution sur 7 ans

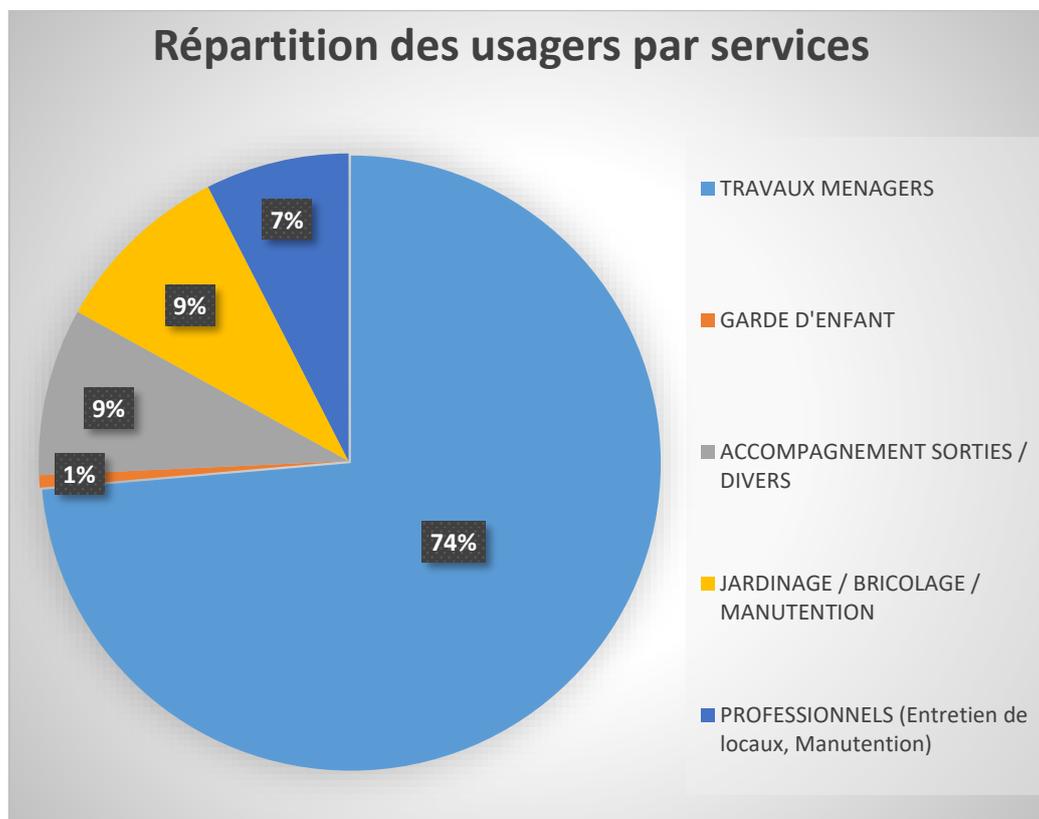
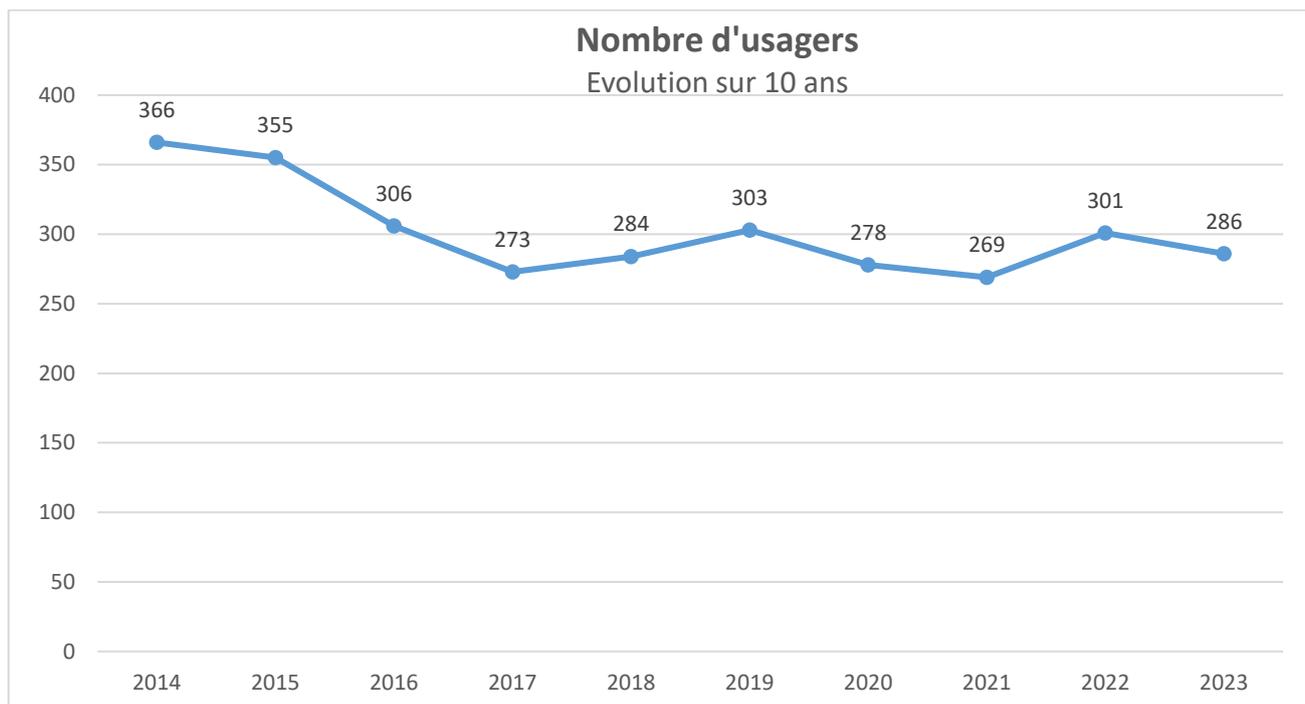


Professionnels (Entretien locaux et Manutention)

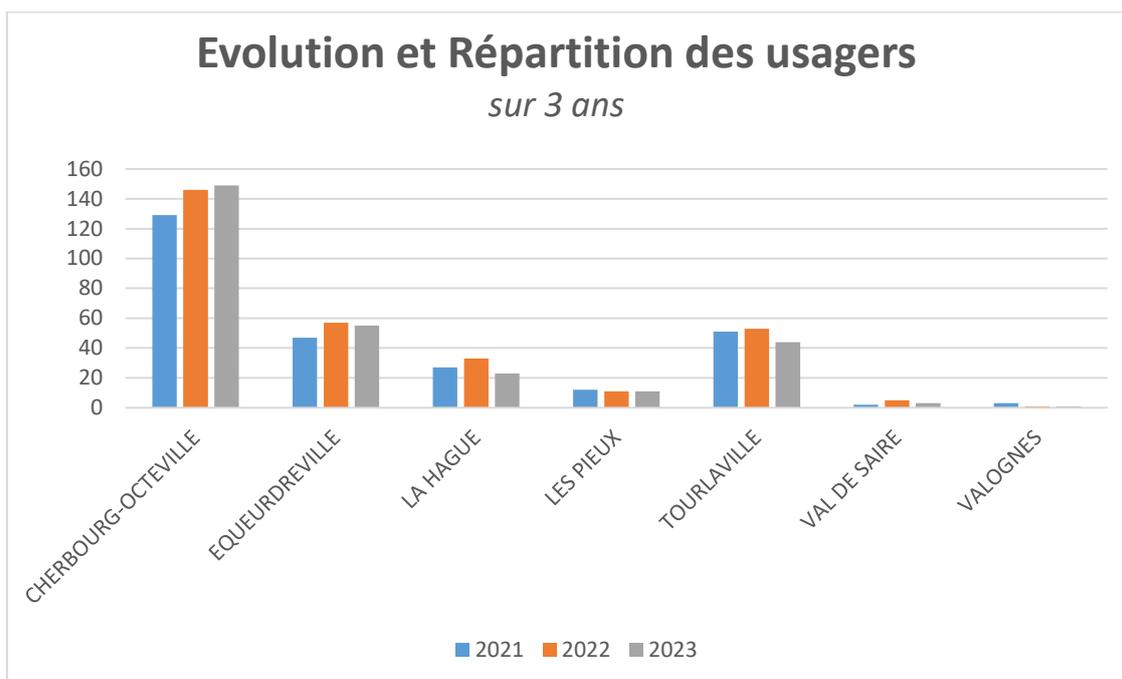
Evolution sur 10 ans



Evolution du nombre d'usagers



Répartition géographique du nombre d'usagers par cantons



Suivi et Accompagnement

Suivi des salariés en parcours d'insertion

Tous nos salariés en parcours sont reçus en entretien de suivi et/ou d'accompagnement au moins une fois par an. Ces échanges portent sur différents thèmes :

- Accueil, écoute et orientation
- Retour des évaluations et suivi des missions
- Aide individuelle à la recherche d'emploi
- Développement personnelle/Reprise de confiance en soi

Accompagnement des salariés en parcours d'insertion

En 2023, 28 salariés ont bénéficié d'un accompagnement individuel sur différents sujets :

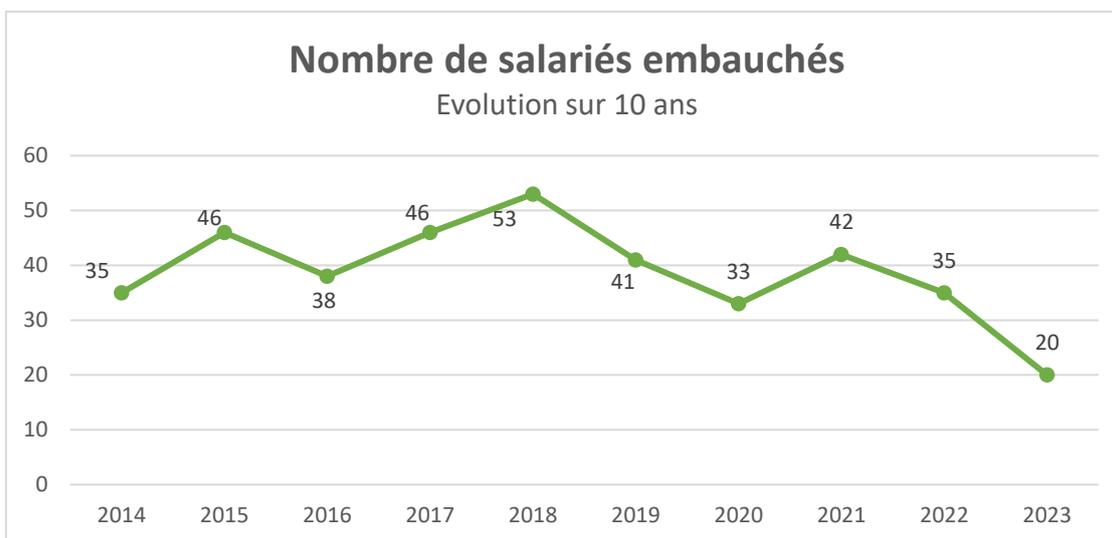
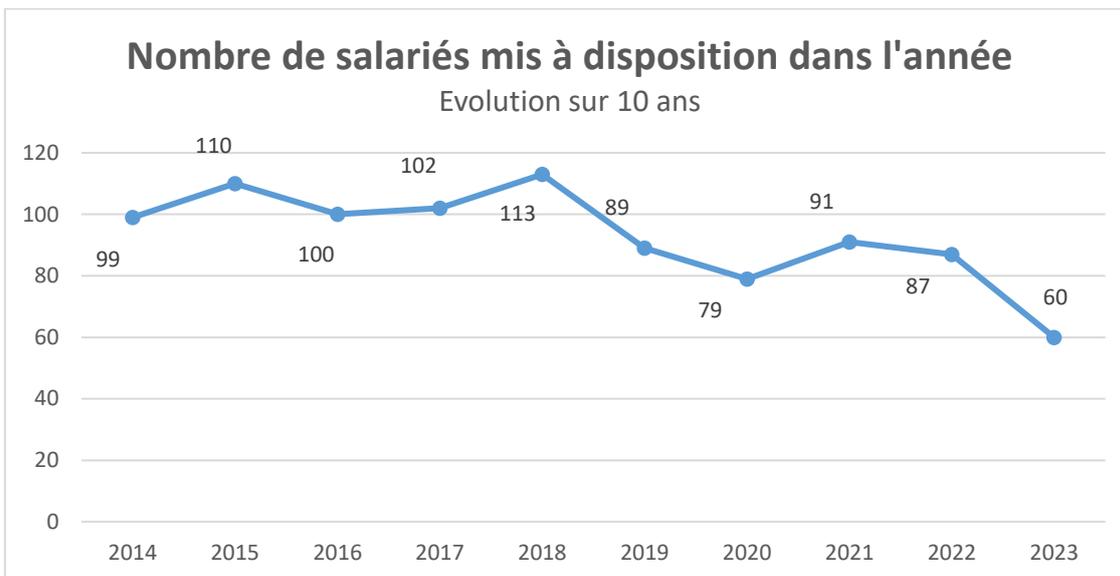
- Aide aux démarches administratives : 28
- Travail sur le projet professionnel : 21
- Techniques et recherche d'emploi : 25
- Accompagnement vers une formation professionnelle : 3
- Mobilité : 24
- Moyens de locomotion : 18
- Reprise de confiance en soi : 21
- Soutien à la résolution de différentes problématiques (santé, discrimination...) : 28

Effectifs

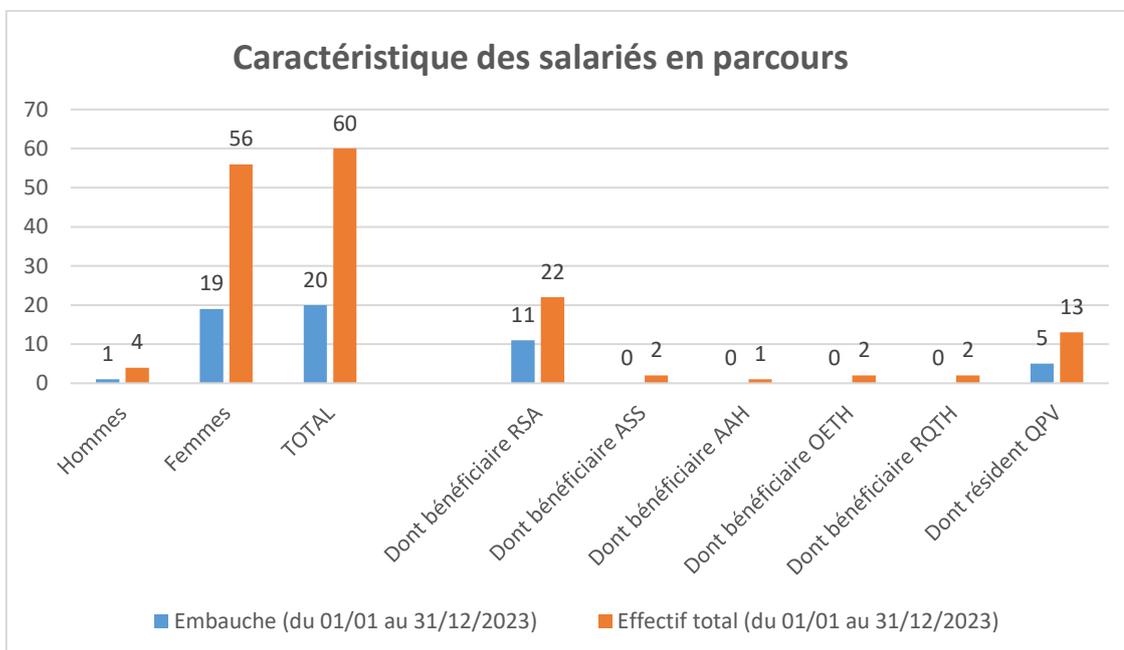
| FILIERES | POSTES DE TRAVAIL | DU 01/01/23 AU 31/12/23 | NOMBRE E.T.P. |
|-----------------------|--|------------------------------------|--------------------------|
| INTERVENANTS | | | |
| | Personnel mis à disposition | 60 | 10,04 |
| | <i>SOUS-TOTAL</i> | 60 | 10,04 |
| ADMINISTRATIFS | | | |
| | Agent administratif | 1 | 0,93 |
| | Assistante technique | 1 | 0,18 |
| | Conseillère en insertion professionnelle | 1 | 0,29 |
| | Direction | 1 | 0,95 |
| | <i>SOUS-TOTAL</i> | 4 | 2,35 |
| TOTAL | | 64 | 12,39 |

Mouvements du personnel en parcours d'insertion

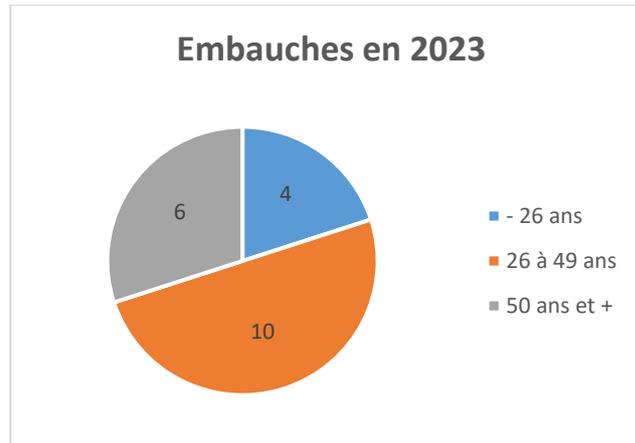
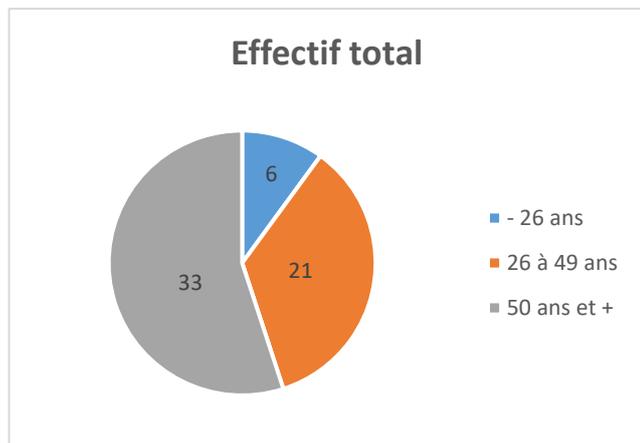
Durant l'année 2023, 60 demandeurs d'emploi ont travaillé pour l'association : 56 femmes et 4 hommes pour 16 132 h de mise à disposition. Ce qui représente en Equivalent Temps Plein (ETP) 10,04 salariés (1 ETP insertion = 1607 h/an) et 20 ont intégré l'équipe de TREMPLIN SERVICES.



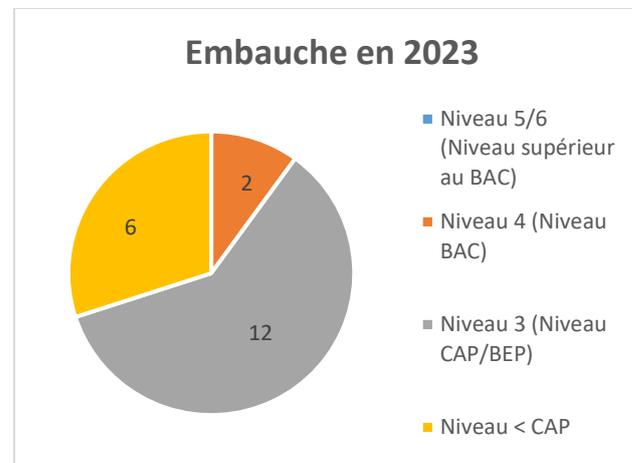
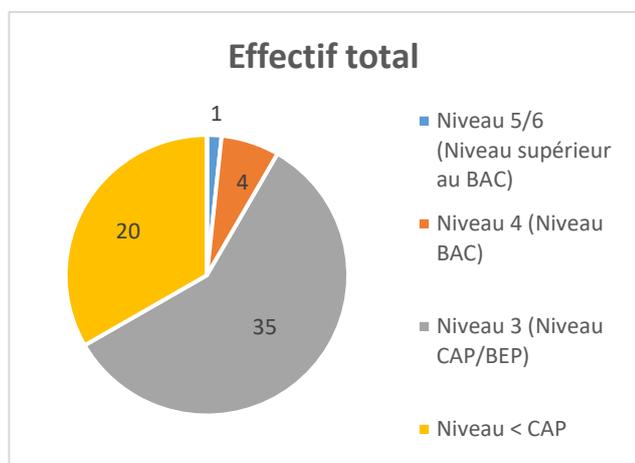
Caractéristiques des salariés mis à disposition en 2023 (à l'embauche)



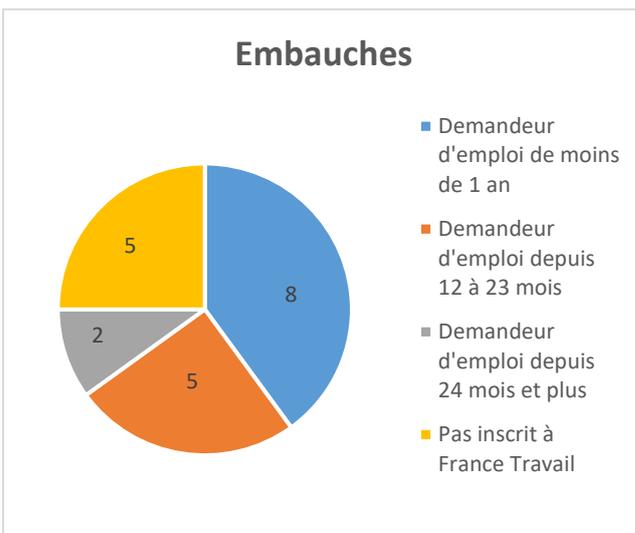
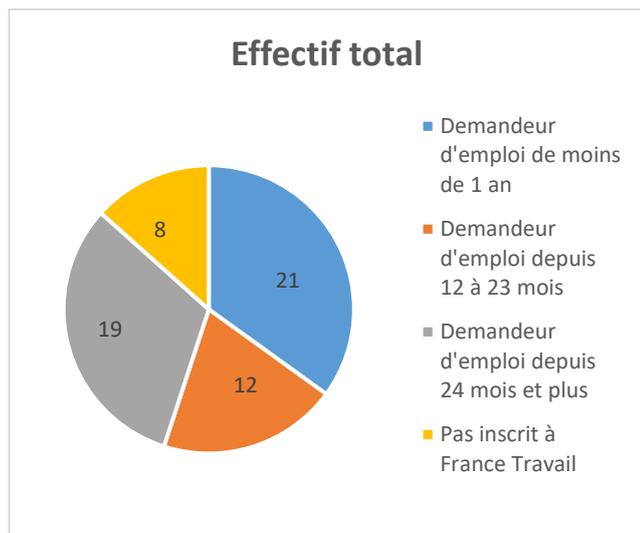
Effectif par tranche d'âge (à l'embauche)



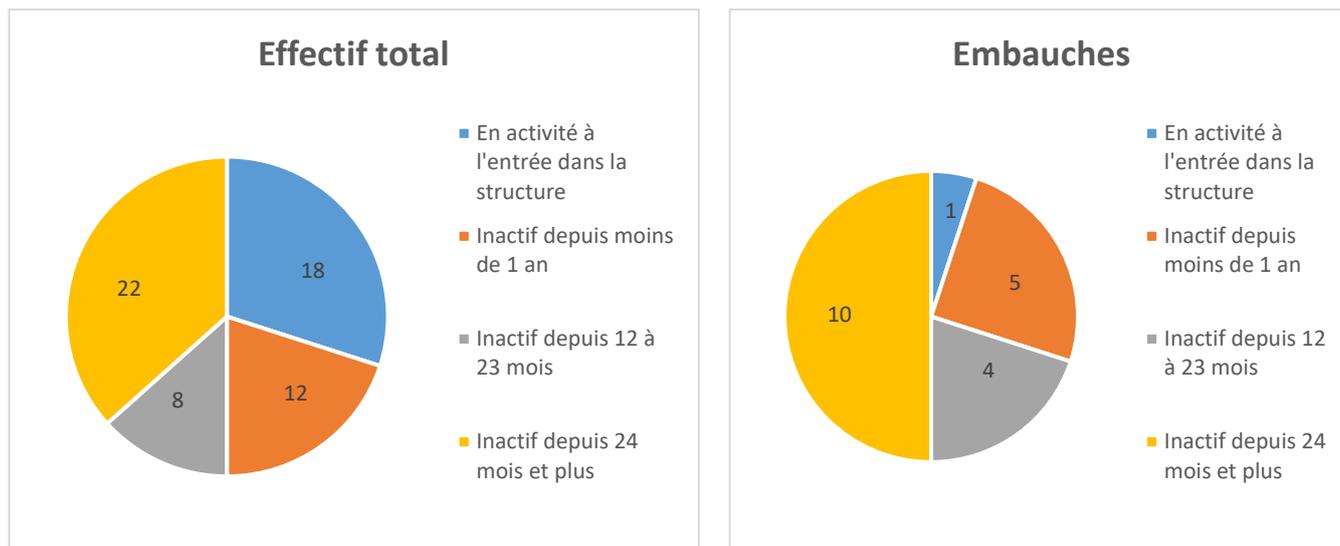
Effectif par niveaux de formation (à l'embauche)



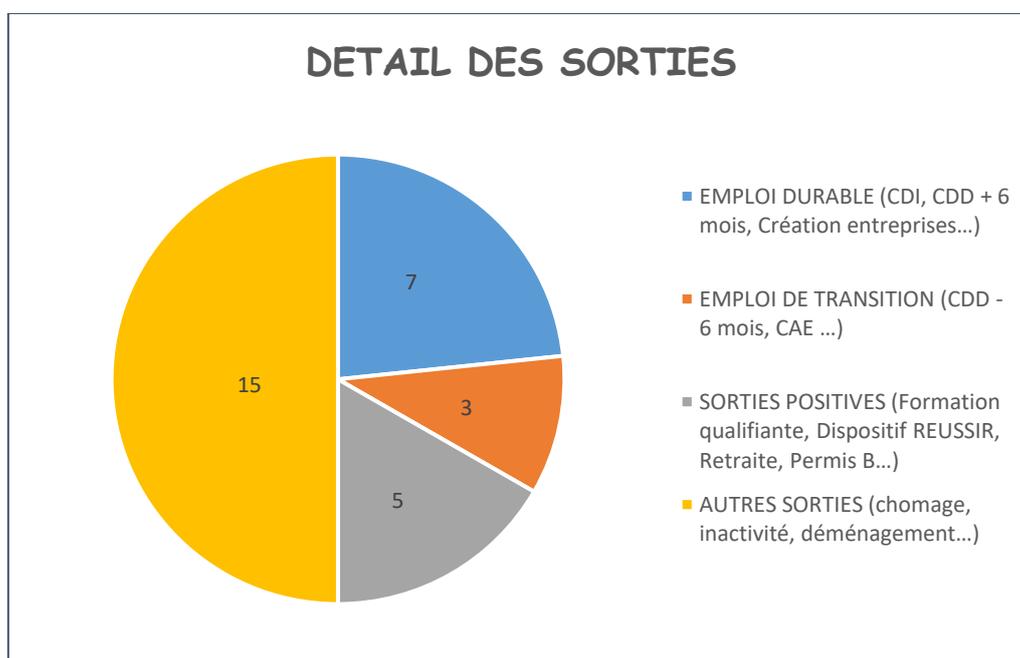
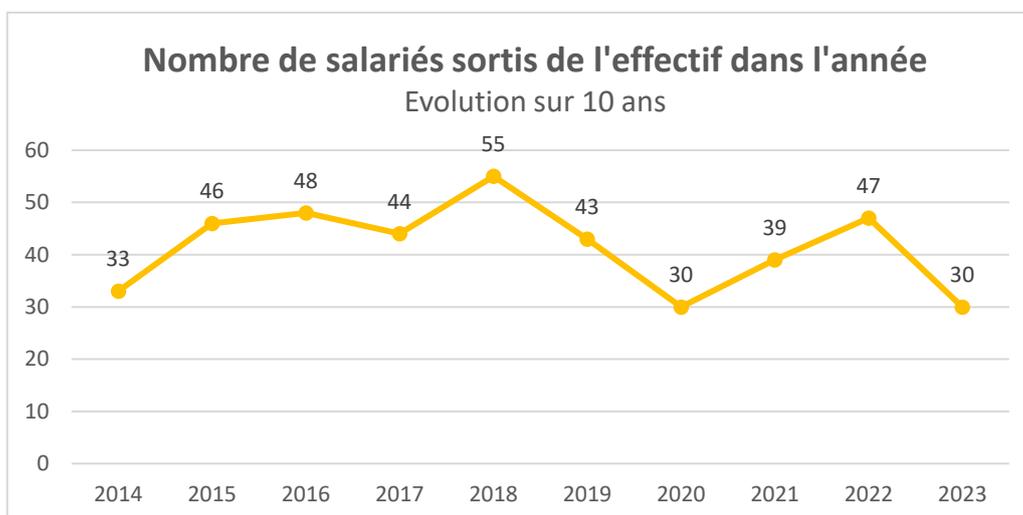
Effectif par la durée d'ancienneté dans le chômage (à l'embauche)



Effectif par la durée d'inactivité professionnelle (à l'embauche)



Nombre de salariés sortis de l'effectif en 2023 : 30



Formation (permanents)

| INTITULE FORMATION | DUREE FORMATION | ORGANISME FORMATION | EFFECTIF FORME | DUREE TOTALE |
|--------------------|--------------------|------------------------|-------------------|-----------------|
| | | | | |
| TOTAL | 0 H | | 0 | 0 H |

Aucune formation n'a pu être effectuée par les salariés permanents cette année au vu de la réorganisation du service suite à l'absence de la conseillère en insertion professionnelle.

Formation (intervenants)

| INTITULE FORMATION | DUREE FORMATION | ORGANISME FORMATION | EFFECTIF FORME | DUREE TOTALE |
|--------------------|--------------------|------------------------|-------------------|-----------------|
| | | | | |
| TOTAL | 0 H | | 0 | 0 H |

Aucune formation n'a pu être effectuée par nos salariés en parcours d'insertion faute d'enveloppe budgétaire.

Atelier

| INTITULE ATELIER | DUREE FORMATION | ANIMATEUR | EFFECTIF | DUREE TOTALE |
|------------------|--------------------|-----------|----------|-----------------|
| | | | | |
| TOTAL | 0 H | | 0 | 0 H |

Aucun atelier n'a pu être proposé à nos salariés en parcours d'insertion faute de la diminution du temps de travail de notre conseillère en insertion professionnelle.